

Correspondance

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **11 (1882)**

Heft 12

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Quelque parfait que paraisse un livre de lecture, il ne répondra qu'imparfaitement à ce qu'on en attend, si le maître ne prépare pas ses leçons.

CORRESPONDANCE

Le Congrès des Instituteurs de la Suisse allemande.

25 octobre, 1882.

Le congrès des instituteurs de la Suisse allemande — *Lehrertag* — s'est tenu à Frauenfeld, chef lieu du canton de Thurgovie, du dimanche 24 au mardi 26 septembre dernier. 1100 membres y participaient. L'art. 27 encore a fait les frais de tous les discours. La présence de M. le conseiller fédéral Schenk, le père d'un programme qui va devenir célèbre, a singulièrement contribué à développer cette tendance.

Nous devons signaler le rapport du directeur de l'école normale de Kreuzlingen, M. Rebsamen, sur ce que peut faire l'école pour la solution de la question sociale. Il conclut en demandant l'application de l'art. 27 que nos lecteurs connaissent, par l'exécution du programme Schenk.

Le service militaire : tel a été le menu des discussions du mardi. Chez nous, les instituteurs sont astreints à passer un cours de recrues après quoi ils rendent les armes. Deux rapporteurs étaient en présence : l'un, M. Fenner, de Frauenfeld conclut au *statu quo* ; l'autre, M. le colonel Walther (Berne) veut au contraire étendre le service militaire obligatoire pour les jeunes instituteurs. Les propositions des rapporteurs votées donnent 31 voix de majorité à M. Fenner.

Enfin, M. Rebsamen fait un violent discours sur l'art. 27 « dont il proclame la nécessité en opposition aux préventions et aux attaques dont il est l'objet. M. Heer, inspecteur d'école à Glaris, est d'accord avec M. Rebsamen et combat l'idée que l'exécution de l'art. 27 soit dirigée contre la religion. L'assemblée se prononce dans ce sens. Six instituteurs, dont quatre Zurichois, ont eu le courage de manifester leur opinion contraire à celle de la très grande majorité. » (*Educateur.*) Honneur à eux ! C'est là ce que quelqu'un aussi aurait dû faire à Neuchâtel pour répondre aux trivialités de M. Schenk.

Voici un brin de poésie de ce corps enseignant si progressiste : c'est M. Schenk qui, prenant une bouteille de vin d'honneur, a paraphrasé le texte suivant, imprimé sur l'étiquette :

« Cette bouteille, pleine et humide, ne ressemble guère à la caisse de l'instituteur. Quand la caisse de l'instituteur est vide, son cœur est triste ! mais quand il a vidé la bouteille, combien son œil brille, combien son cœur est content ! »

Pour qui a lu le *Voyage au Pays des milliards* de notre compatriote, M. Tissot, on sent dans ces lignes une poésie de brasserie.

Somme toute, ce congrès n'a eu, au point de vue pédagogique, qu'une minime importance.

G., inst.

CHRONIQUE. — Nous sommes heureux d'annoncer à nos abonnés de l'étranger que l'arrêté fédéral concernant la centralisation de l'instruction primaire a été, le 26 novembre rejeté par le peuple suisse à une majorité de plus de 143,000 voix, sur environ 486,000 votants.
